

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2025_059 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ATTRIBUTION D'AIDES À LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 04 décembre 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2024-065 en date du 1^{er} juillet 2024 relative à l'approbation du règlement d'aide à la rénovation des façades commerciales,

Considérant que les sommes allouées représentent 20 % du montant des dépenses, l'aide étant plafonnée à 2 000 euros,

Considérant les dossiers déposés pour l'obtention d'une aide à la rénovation de la façade commerciale,

Vu l'avis de la Commission d'attribution d'aides à la rénovation des façades commerciales en date du 03 décembre 2025,

Considérant que l'attribution de ces aides s'inscrit dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes Le Grand Charolais,

Considérant que le Président, Gérald GORDAT, intéressé à l'affaire, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une aide à la rénovation de façades commerciales (cf le tableau en annexe) aux entreprises suivantes :

- GOURMAND'TIS à Saint-Bonnet-de-Joux, représentée par Titiana MENEGHEL pour un montant de 1 606,80 euros,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **SÉRÉNITY LE TEMPLE DE LÉNA** à Paray-le-Monial, représentée par Julie SZEKIERDA, pour un montant de 291,40 euros,
- **SARL FERMETURES ET MENUISERIES CHAROLAISES** à Charolles, représentée par Arnaud EMORINE pour un montant de 730,00 euros,
- **AGUA MARINE** à Digoin, représentée par José FERREIRA pour un montant forfaitaire de 2 000 euros,
- **L'ATELIER DES COULEURS** à Charolles, représentée par Angélique DUPONT pour un montant de 1 160,00 euros,
- **SAS LIMON'CELLO** à Digoin, représentée par Ioris GERARDI pour un montant de 310,40 euros,
- **LA FOURCHETTE** à Volesvres, représentée par Mélanie COGNARD pour un montant de 340,16 euros
- **SOURCE CÉLESTE PLM** à Paray-le-Monial, représentée par Elodie ACHAINTRE pour un montant de 791,53 euros,

Soit un montant total de 7 230,29 euros, représentant 8 dossiers présentés.

Article 2 : De préciser que ces montants seront versés sur factures acquittées comme précisé au règlement d'attribution de cette aide.

Article 3 : D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 5 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : Magali DUCROISET
Membres présents à la séance : 15	Votants : 15

Membres présents :

Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, David BÈME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Daniel MELIN, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Gérald GORDAT, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Julien GAGLIARDI, Bérénice PORTIER, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 4 décembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais